



Mon fils veu aller vivre chez sont père ,quels sont les demarche

Par **douceur**, le **21/01/2008** à **17:08**

Je vivais a melun ou ma demande de divorce a été deposer,nous avons eu une conciliation,avec fixation de la penssion alimentaire,qui na jamais été verser depuis mars 2007,nous avons tout deux une autoriter parentale conjointe,mon mari ,ne veu pas prendre d'avocat,et de plus mon fils veu aller vivre chez sont père,quel sont les demarche a effectuer,afin que celui-ci prenne sont enfant,et les demarche a faire,je vous en remerci par avance.

Par **ly31**, le **21/01/2008** à **18:17**

Bonsoir,

Vous avez eu un jugement de divorce en 2007 et si je comprends, vous avez l'hébergement de votre fils avec une autorité parentale commune !

Maintenant votre fils souhaite aller vivre chez son père, est ce bien cela ?

Si cela est le cas vous devez revoir le JAF (Juge des Affaire Matrimoniales), afin d'officialiser la nouvelle situation

Je me tiens à votre disposition et je vous souhaite une bonne fin de soirée

ly31

Par **douceur**, le **22/01/2008** à **09:17**

Oui c bien cela,je vous remercie de votre reponse !!!!!!!

Bonne année